

TROC AUX JEUX ET JOUETS

Dans le cadre de la 4ème édition de la Fête du jeu qui se tiendra le Samedi 24 juin de 10h à 18h sur le parking de la médiathèque de Graulhet est prévu un espace de troc aux jeux et jouets.

1. Objet :

Dons et échanges de jeux et jouets. Aucune vente ne sera tolérée (article 1703 du code civil).

2. Lieu et date :

Samedi 24 juin 2017

Parking Médiathèque d'agglomération Marguerite Yourcenar

16 rue de la Megisserie 81300 Graulhet

3. Horaires :

10h-18H

4. Règles de participation :

- Les règles d'or du troc sont le partage, la convivialité et la courtoisie.
- Il est permis d'échanger uniquement des jeux et des jouets.
- Peut participer toute personne majeure ayant des jeux ou jouets à échanger et qui se sera au préalable inscrite auprès de l'accueil de la médiathèque Marguerite Yourcenar à Graulhet **avant le 17 juin 2017**. ATTENTION le nombre de place est limité.
- L'espace est limité à une table (fournie par la médiathèque) par participant.
- **Les participants doivent se présenter entre 9h et 9h30 le samedi 24 juin en vue d'installer leur espace munis du présent document ainsi que d'une pièce d'identité.**
- Les participants doivent nettoyer leur espace à l'issue de la journée et reprendre les jeux ou jouets qui n'auraient pas trouvé preneur
- Les participants s'engagent à ne pas pratiquer clandestinement l'activité de brocanteur ou d'antiquaire, sous peine de sanctions prévues par le décret du 24 août 1968. De même, si un participant échange des objets volés, il s'expose aux sanctions prévues par l'article 460 du Code pénal.
- Pour des raisons légales, la mention NEUF ne peut figurer sur aucun article; le principe même du troc étant en effet contraire à la vente d'articles étiquetés comme neufs. Seul l'état visuel et/ou fonctionnel de l'article peut servir de critère d'échange. D'autre part, les étiquettes initiales de vente en magasin ne peuvent y figurer. En cas de contrôle effectué par une autorité, les organisateurs se déchargent de toute responsabilité.
- Les organisateurs se réservent le droit d'expulser les gens qui n'auraient pas un comportement adapté au troc. De même, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'éventuelles dégradations qui pourraient survenir lors du troc. Ils déclinent toute responsabilité quant aux vols, dommages ou accidents. En effet, les objets demeurent sous la responsabilité du participants.
- En cas d'intempéries ou de problème majeur, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le troc.

5. Inscription :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

J'atteste avoir pris connaissance des règles de participation au troc énoncées ci-dessus.

Cachet de la médiathèque :

Signature :